

## Vaccination COVID – désir de grossesse – grossesse et allaitement

### Effets secondaires de la vaccination durant la gestation

A l'inverse des précédentes recommandations et sur la base des données scientifiques et des recommandations les plus récentes, le CSS estime que **toutes les femmes enceintes devraient idéalement être vaccinées en priorité (phase 1b de la campagne), et ce par rapport à une femme non enceinte en raison du risque accru de COVID-19 sévère pour la mère et d'accouchement prématuré.**

Par ailleurs, le CSS réaffirme que les vaccins à ARNm contre la COVID-19 actuellement disponibles peuvent être administrés en toute sécurité aux femmes enceintes.

Le CSS souligne que la présence de comorbidité(s) telles que IMC augmenté avant la grossesse, hypertension, diabète, etc. est un argument supplémentaire pour recommander cette vaccination chez la femme enceinte (cf. avis CSS-9618).

En cas de risque accru d'infection, comme chez les travailleurs de la santé, la vaccination est fortement recommandée.

Vu le faible nombre de personnes concernées, le transfert de priorisation de la vaccination de la femme enceinte dans la phase 1b de la campagne n'impactera pas significativement la vaccination des personnes âgées de 45 à 64 ans sans comorbidité. Pour rappel, chez ces personnes, l'âge (driver principal de l'épidémie COVID-19) représente également à lui seul un risque accru d'infection, d'hospitalisation (en ICU8) ou de décès.

### Pour les femmes en âge de procréer et/ou souhaitant être enceinte

Étant donné l'existence de données limitées à ce propos et que les données animales existantes ne montrent pas d'impact de la vaccination en phase pré-conceptionnelle, **le CSS n'émet pas d'objection à la vaccination systématisée de la femme en âge de procréer et souhaitant être enceinte**, d'autant plus pour les travailleurs de la santé à haut risque d'exposition et les femmes présentant des comorbidités les plaçant dans un groupe à haut risque pour une COVID-19 grave (cf. avis CSS-9618).

Par ailleurs, le CSS emboîte le pas à la BSRM et à l'AFMPS en recommandant une vaccination complète contre la COVID-19 avant la PMA9, soulignant ainsi que la PMA n'est pas une contre-indication à l'administration des vaccins contre la COVID-19 (BSRM, 2021 ; AFMPS, 2021).

### Pour les mères en période d'allaitement

Malgré l'absence de données cliniques disponibles sur le sujet, la plausibilité d'un effet toxique chez l'enfant allaité est faible, si pas inexistante.

A l'instar de ce qui est dit dans les dernières recommandations de l'OMS, le CSS n'a pas de crainte particulière à ce sujet.

**Toutes les femmes allaitantes peuvent donc être vaccinées.**